SYNOFF ACTU
NOVEMBRE 2025

SYNERGIE OFFICIERS

LA LETTRE D'ACTUALITÉ DU SYNDICAT SYNERGIE-OFFICIERS



IGPN
INSPECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

# BILAN D'ACTIVITÉ DE L'IGPN 2024 : SYNERGIE-OFFICIERS DÉLIVRE LES GRANDES LIGNES

Le 14 octobre dernier, Monsieur Stéphane Hardouin, directeur de l'IGPN, présentait en avant-première le rapport annuel 2024 de l'IGPN aux organisations syndicales et ce, autour de 5 axes :

## Une mission d'enquête au service de l'exemplarité

Pour l'année 2024, ce sont 914 enquêtes qui ont été ouvertes à l'IGPN, la plupart sur saisine de l'autorité judiciaire. La délégation de Paris, qui couvre le ressort de la préfecture de Police et les départements de la grande couronne représente à elle seule 606 enquêtes, soit les 2/3.

Parmi ces affaires, on retrouve une part prépondérante du contentieux « usage de la force » (+50%), soit 428 affaires (hors armes) contre 868 en 2019. Il s'agit là du plus bas niveau depuis 2015. Les circonstances majoritaires sont principalement la voie publique (264) et les locaux de fouille et de gardes à vue (111) avec une large part lors des interpellations (228). La part du maintien de l'ordre est plus résiduelle (37) et la part des contrôles d'identité est également très minoritaire (46), au même niveau que celle des contrôles routiers (42).
En ce qui concerne les atteintes à la probité (corruption, trafic d'influence, détournement de fonds publics, prise illégales d'intérêt, favoritisme, concussion, consultations illicites de fichiers, faux et violations du secret) les enquêtes représentent 234 affaires contre 137 en 2020. Quant à l'usage d'armes létales, l'IGPN a été saisie 2024 de 38 affaires d'usages d'armes mortels ou ayant entrainé des blessures (armes individuelles et armes longues).
Si ce chiffre a augmenté de manière significative par rapport à 2023, le nombre d'enquêtes se situe à un point « médian » si on regarde les chiffres des 5 dernières années. S'agissant des usages mortels, l'IGPN en dénombre 16. 14 ont été traités par l'IGPN et 12 se sont soldés par un classement sans suite ou un non-lieu. Enfin, le nombre d'enquêtes administratives ouvertes en 2024 se situe au même niveau que celui de 2023 (168 contre 167).

**Véritable socle de l'auto-contrôle dans les services, l'AMARIS-BOX permet aux chefs de service de procéder à des points de contrôles obligatoires dans un domaine sensible : la gestion des armes, la gestion des scellés, la privation de liberté, la sécurité incendie…**

## Une mission de contrôle interne au service de l'institution

Il s'agit ici de mettre en avant l'activité et le rôle d'AMARIS. Véritable socle de l'auto-contrôle dans les services, l'AMARIS-BOX permet aux chefs de service de procéder à des points de contrôles obligatoires dans un domaine sensible : la gestion des armes, la gestion des scellés, la privation de liberté, la sécurité incendie…

## Une mission de soutien au service des agents de la police

L'IGPN a tenu à mettre l'accent sur les missions de la MAC encore trop peu connue et/ou peu utilisée.
Par ailleurs, un focus sur la plateforme « Discri » a été réalisé afin de sensibiliser chaque agent sur ce dispositif d'alerte interne et d'écoute de la police nationale pour ceux qui s'estiment victimes de discrimination ou de harcèlement.

**L'IGPN souhaite promouvoir son expertise non seulement au sein de la formation (écoles et actions de formation continue) notamment sur la prévention des atteintes à la probité, mais aussi au service du rayonnement international.**

### Une mission d'information au service de la transparence

L'IGPN veille quotidiennement à assurer une véritable transparence par le biais de plusieurs outils de recensement des personnes décédées ou blessées et les usages d'arme dans les 4 catégories (armes individuelles, armes longues, PIE LBD et grenades à main de désencerclement). À côté des outils, notons que la plateforme de signalements (PFS) a enregistré plus de 6 000 signalements.
Sur ce chiffe, 20 % ne concerne pas la police nationale.
Sur les 4 856 restants, seuls 1 279 signalements ont justifié une enquête administrative et ont été transmis aux directions d'emploi.

### Une mission d'expertise au service de l'avenir

L'IGPN souhaite promouvoir son expertise non seulement au sein de la formation (écoles et actions de formation continue) notamment sur la prévention des atteintes à la probité, mais aussi au service du rayonnement international.

# RAPPEL SUR ASTREINTE : VERS UNE PRISE EN COMPTE DES TRAJETS ?

À la suite de l'arrêt du Conseil d'État du 25 juin 2024, la DRHFS a souhaité réintroduire la forfaitisation des allers-retours sur les astreintes dans les dispositions du décret n°2002-1279 du 23 octobre 2002 :
Ainsi, la durée de temps de trajet pris en compte dans le temps de travail effectif des fonctionnaires actifs des services de la police nationale, des fonctionnaires des corps administratifs, techniques, scientifiques et de santé, des agents non titulaires, des ouvriers d'État et des ouvriers professionnels relavant de la DGPN, de la DGSI ou placés sous l'autorité du préfet de Police est d'une heure par intervention, valant aller-retour entre le domicile et la résidence administrative, lorsque ceux-ci sont d'astreinte.
Cette nouvelle disposition devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2026, après validation du décret en Conseil d'État.

# DES NOUVELLES DE L'ENSP

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE

**Des nouvelles des 438 officiers stagiaires de la 30e promotion**
Les officiers de la 30e promotion poursuivent la phase de perfectionnement au métier d'officier de police afin de développer et mettre en application les compétences professionnelles acquises dans les différentes directions et commissariats en hexagone et en outre-mer. Ils seront de retour à l'ENSP Cannes-Écluse le lundi 24 novembre 2025.

**Des nouvelles des 449 eleves officiers de la 31e promotion**
Les élèves officiers de la 31e promotion issus du recrutement du premier et second concours interne poursuivent leur formation en distanciel d'approfondissements techniques du métier d'officier de police dans les commissariats en hexagone et en outre -mer jusqu'au 13 mars 2026.
Les élèves officiers de la 31e promotion « détachés » ont effectué leur premier stage dans les commissariats hexagonaux du lundi 13 au vendredi 31 octobre 2025. Ils seront de retour à l'ENSP Cannes-Écluse le lundi 10 novembre.
Les élèves officiers de la 31e promotion, issus du recrutement externe, les internes ayant souhaité effectuer leur formation en présentiel poursuivent la formation sur les approfondissements techniques du métier d'officier de police à l'ENSP Cannes-Écluse et attendent avec impatience le début du stage d'approfondissements techniques du métier d'officier de police qui débutera le lundi 24 novembre et se terminera le 19 décembre 2025.

**LE RECRUTEMENT DE LA 32E PROMOTION**
(dates previsionnelles)

**Concours externe**
- Écrits du 6 au 8 janvier 2026
- Oraux du 9 au 18 juin 2026
- Résultat d'admission le 23 juin 2026.

**Premier concours interne**
- Écrits du 6 au 8 janvier 2026
- Oraux du 2 au 4 juin 2026
- Résultat d'admission le 9 juin 2026.

**Second concours interne**
- Écrit le 6 janvier 2026
- Oraux du 11 au 21 mai 2026
- Résultat d'admission le 27 mai 2026.

# ENFIN DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE PAYE !

## Le 11 septembre 2025, SYNERGIE-OFFICIERS participait à une nouvelle réunion nationale concernant la paye.

**La DRH du ministère de l'Intérieur annonçait plusieurs avancées :**

- Les avancements d'échelons seront payés dès le mois suivant, au lieu du trimestre suivant auparavant, à compter du 1er janvier 2026
- La date d'avancement au prochain échelon sera consultable sur le Portail Agent à partir de la fin de l'année 2025

Ces avancées ont été notamment rendues possibles par des progrès en matière de dématérialisation d'actes permettant de simplifier et d'accélérer le travail des services de gestion.
SYNERGIE-OFFICIERS remercie la DRH ainsi que les équipes pour leur travail et se félicite de ces avancées, réclamées depuis plusieurs années.

**Pour autant, SYNERGIE-OFFICIERS souligne que d'autres problématiques en matière de paye subsistent :**

- Les décalages de paye des élèves officiers et officiers stagiaires
- Les décalages de paye de nombreux officiers en cas de mutation donnant lieu à un changement de service payeur

SYNERGIE-OFFICIERS attend de la DRH que ces problématiques, qui pénalisent lourdement des dizaines d'officiers, soient également prises en compte et que des solutions techniques soient mises en œuvre pour y remédier.

Vous pouvez compter sur SYNERGIE-OFFICIERS pour défendre vos intérêts en la matière et vous accompagner en cas de problématiques de paye.

# FLASH
## ↘ INFO

Les résultats à l'avancement au grade de commandant divisionnaire et à l'échelon spécial de commandant divisionnaire sont enfin parus. SYNERGIE-OFFICIERS félicite chaleureusement les officiers promus !

À la suite de la publication très récente d'un arrêté relatif à l'augmentation des ES pour le corps de commandement (augmentation de 15 à 25%), les travaux relatifs à l'abondement des échelons spéciaux au profit des commandants divisionnaires (uniquement) ont débuté.

Côté mobilité, le dialogue social autour du MG2 2025 et de l'APC est toujours en cours. Un second APC paraitra dans les prochains jours. Vos délégués SYNERGIE-OFFICIERS demeurent à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner au mieux dans vos souhaits de mobilités.

>> LA LETTRE D'ACTUALITÉ DU SYNDICAT SYNERGIE OFFICIERS – NOVEMBRE 2025

SYNERGIE OFFICIERS
3, boulevard du Palais – 75004 Paris
T 01 40 13 02 85
www.synergie-officiers.com

OCTOBRE 2025